

Voies et moyens

Au comité permanent des affaires indiennes et du développement du Nord canadien

Affaires indiennes et Nord canadien, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, L50, L55 et L60

Au comité permanent de la justice et des questions juridiques

Justice, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45

Solliciteur général, crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25

Au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration

Emploi et Immigration, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Travail, crédits 1, 5, 10 et 15

Au comité permanent de la gestion et des services aux députés

Parlement, crédit 5

Au Comité permanent des prévisions budgétaires en général

Finances, crédit 15

Gouverneur général, crédit 1

Parlement, crédits 1 et 10

Conseil privé, crédits 1, 5, 15 et 25

Sciences et Technologie, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30 et 35

Secrétariat d'État, crédit 50

Approvisionnements et Services, crédits 1, 5, 10 et 15

Conseil du Trésor, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

Au comité permanent des ressources nationales et des travaux publics

Énergie, Mines et Ressources, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, L35, 40, 45, 50, 55, 60 L65, L70 et 75

Travaux publics, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, L65, 70, 75, 80 et L85.

Au comité permanent sur les pipe-lines du Nord

Développement économique, crédit 5

Au Comité permanent des privilèges et élections

Conseil privé, crédit 10

Au comité permanent de l'expansion économique régionale

Expansion économique régionale, crédits 1, 5, 10, L15, L20, 25, 30 et 35

Au comité permanent des transports

Transports, crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, L40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, L95, 100 et 105

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Affaires des anciens combattants crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25 et 30

M. Nielsen: Madame le Président, le leader du gouvernement à la Chambre pourrait-il simplement me dire si le crédit L85 qu'il a ajouté figure quelque part ailleurs dans la motion.

M. Pinard: Non, madame le Président, pas à ma connaissance.

Mme le Président: La Chambre consent-elle unanimement à adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée).

* * *

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT D'UN AVIS

L'hon. Yvon Pinard (président du Conseil privé): J'ai une autre question à soulever, madame le Président. Conformément au paragraphe 60(1) du Règlement, je désire déposer un avis de motion des voies et moyens visant à modifier la loi sur l'administration pétrolière.

Conformément au paragraphe 60(2) du Règlement, je vous demande également de désigner un ordre du jour pour l'examen de cette motion des voies et moyens.

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES 1982-1983

LES ÉCLAIRCISSEMENTS DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DU TRÉSOR

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, nous vivons une journée particulièrement intéressante. J'aimerais, si vous me le permettez, faire un rapide retour en arrière. C'est en 1963 que le gouvernement Diefenbaker a présenté son dernier budget des dépenses. Il s'élevait alors à sept milliards. Au début du règne de l'actuel premier ministre (M. Trudeau), le budget des dépenses pour l'année 1968-1969—j'ai en main le mince document en question—n'était que de 12.4 milliards.

Pour l'exercice 1982-1983, on nous présente cet énorme volume. Il faudrait une personne en bonne condition physique—j'en suis—pour le porter sur une distance supérieure à deux fois la longueur des édifices du Parlement, et ce budget, il atteint les 74.2 milliards. Cela représente donc une augmentation de 500 p. 100 des dépenses publiques. En d'autres termes, de 1968 à 1983, les dépenses publiques ont presque sextuplé.

Il y a de quoi effrayer ceux qui s'intéressent à la situation économique, au problème des taux d'intérêt élevés et à tous les autres problèmes que nous connaissons. Les seuls qui ont des raisons de se réjouir d'une telle augmentation sont ceux qui n'ont rien à craindre d'une intervention continuelle du gouvernement dans le secteur économique. Loin de moi l'idée de prétendre que cette augmentation des dépenses puisse cesser. Il n'en reste pas moins qu'à mon avis, on n'a pas surveillé suffisamment l'évolution des choses; on a manqué de sens pratique. Compte tenu des politiques actuelles du gouvernement, j'ai bien peur que les dépenses publiques n'augmentent encore dans les mêmes proportions.

J'aimerais rendre honneur à mon ami, le député de York-Peel (M. Stevens). C'est lui qui, en qualité de président du Conseil du Trésor du gouvernement Clark a mis en place le système des enveloppes budgétaires. C'était une nouveauté en matière de dépenses publiques.

Grâce à ce système, le gouvernement s'est déchargé de la responsabilité de trouver les ressources nécessaires pour financer ses programmes en la confiant aux ministres et à leurs services qui élaboraient ces programmes. Voilà en deux mots de quoi il s'agit. Je suis fort aise de voir que le gouvernement actuel maintient ce système, car il est solide. Mais il est important que la population en connaisse les origines. Ce système n'est pas la création du président du Conseil du Trésor (M. Johnston) qui vient de céder la parole. Il a été institué sous la direction du député de York-Peel au Conseil du Trésor.

En deuxième lieu, il importe de ne pas oublier que tous ces programmes, les plans de dépenses du gouvernement, ces dix programmes dont a parlé le président du Conseil du Trésor, sont l'œuvre du comité des comptes publics, qu'ont présidé de temps à autre des députés de l'opposition. Ce comité a été présidé pendant un certain temps par le président du Conseil du Trésor, par le député de Capilano (M. Huntington), le député de Vancouver Quadra (M. Clarke) et une foule d'autres députés qui ont présenté ces plans en s'inspirant des connaissances et de l'expérience de M. Lambert et des méthodes novatrices de contrôler les dépenses que lui-même et d'autres de ses collègues ont instaurées dans le gouvernement.